



**SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2020**

**N° : 2020-035
OBJET : Election du Bureau**

Date de la convocation : **Judi 10 septembre 2020**

Secrétaire de Séance : **M.VIEIRA**

L'an deux mille vingt, le dix-sept du mois de septembre, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis au siège du syndicat.

Nombre de délégués : 30	Présents : 28	en droits de vote : 97
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 2	en droits de vote : 8
	Votants : 30	en droits de vote : 105

Liste des présent-e-s :

nombre de vote /délégué-e

MÉTROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME. CREUZE	5
	MME. DEHAN	5
	MME. FAUTRA	5 + 5 + 3
	M. GOMEZ	5
	MME. GROSPERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME. REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5
Conseil départemental AIN	MME. TERRIER	4

CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME. TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME. GOUST	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME. FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	M. DESBROSSES	1
NEYRON	M. VINCENT	1
NIEVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME. POMMAZ	1

Ont donné pouvoir :

M. Quiniou à Mme. Fautra

Madame la Présidente expose :

Conformément à l'article 7 des statuts du syndicat, il convient d'élire un nouveau Bureau, composé de douze membres :

- la Présidente du syndicat,
- de deux à huit vice-président(e)s qui seront chargé(e)s d'animer les commissions thématiques,
- de neuf à trois membres, secrétaires complétant le Bureau.

Etant précisé que ces postes sont obligatoirement affectés :

- trois à la Métropole de Lyon,
- un au Conseil Départemental de l'Ain,
- un à la CC Miribel et Plateau,
- un à la ville de Lyon,
- un à la ville de Villeurbanne,
- deux aux communes riveraines du Département de l'Ain,
- trois aux communes riveraines de la Métropole de Lyon et/ou du Département du Rhône.

Le Comité syndical est appelé à élire son nouveau Bureau, suivant la répartition fixée statutairement et ainsi fixer le nombre de vice-président-e-s, déterminant ainsi le nombre de secrétaires. Il est rappelé qu'il n'y a pas d'obligation du respect de la parité exigé.

Compte-tenu de l'appel à candidature, la composition du Bureau soumise au vote par la nouvelle Présidente, Madame Catherine CREUZE, est la suivante :

3 à la Métropole de Lyon	Catherine CREUZE Matthieu VIEIRA Pierre ATHANAZE
1 à la CCMP	Jean-Yves GIRARD

1 au Conseil départemental de l'Ain	Caroline TERRIER
3 aux communes riveraines du département du Rhône et de la Métropole de Lyon	Matthieu FISCHER (Vaulx-en-Velin) Frédéric DESBROSSES (Jons) Christophe QUINIOU (Meyzieu)
2 aux communes riveraines du département de l'Ain	Jean Michel LADOUCE (Miribel) Pierre GOUBET (St Maurice de Beynost)
1 à la ville de Lyon	Victoire GOUST
1 à la ville de Villeurbanne	Alain BRISSARD

Madame Catherine CREUZE invite les autres candidats, s'il y en a, à se faire connaître. Elle constate les seules candidatures pré-citées.

A l'unanimité, le bureau est composé conformément à la liste sus-visées.

Madame Catherine CREUZE propose de fixer à 7 le nombre de vice-président-e-s et précise qu'en conséquence les 4 autres membres du Bureau auront la qualité de secrétaires.

Compte-tenu des candidatures présentées, Madame Catherine CREUZE propose, par ordre alphabétique :

- Les vice-président-e-s :
 - Monsieur Pierre ATHANAZE
 - Monsieur Mathieu FISCHER
 - Monsieur Jean-Yves GIRARD
 - Madame Victoire GOUST
 - Monsieur Christophe QUINIOU
 - Madame Caroline TERRIER
 - Monsieur Matthieu VIEIRA
- Les secrétaires :
 - Monsieur Alain BRISSARD
 - Monsieur Frédéric DESBROSSES
 - Monsieur Pierre GOUBET
 - Monsieur Jean-Michel LADOUCE

A l'unanimité, la composition du bureau est adoptée conformément à la liste sus-visées.

Vu l'article 7 des statuts en vigueur,
Vu les résultats exprimés à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

- **ELIT** les membres du bureau suivants, par ordre alphabétique, conformément à la répartition fixée dans les statuts du Symalim :

Pierre ATHANAZE
Alain BRISSARD
Catherine CREUZE
Frédéric DESBROSSES
Matthieu FISCHER
Jean-Yves GIRARD
Pierre GOUBET

Victoire GOUST
Jean Michel LADOUCE
Christophe QUINIOU
Caroline TERRIER
Matthieu VIEIRA

- **DESIGNE** les membres du bureau ayant la qualité de vice-président-e-s, par ordre alphabétique :

Monsieur Pierre ATHANAZE
Monsieur Mathieu FISCHER
Monsieur Jean-Yves GIRARD
Madame Victoire GOUST
Monsieur Christophe QUINIOU
Madame Caroline TERRIER
Monsieur Matthieu VIEIRA

- **DESIGNE** les membres du bureau ayant la qualité de secrétaires, par ordre alphabétique :

Monsieur Alain BRISSARD
Monsieur Frédéric DESBROSSES
Monsieur Pierre GOUBET
Monsieur Jean-Michel LADOUCE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente,
Catherine CREUZE

